



DURABILITÉ DES CHAÎNES DE VALEUR EN AFRIQUE : QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DES TAXONOMIES EUROPÉENNE ET CHINOISE ?

Dans le cadre du *Séminaire Choiseul Africa* sur les Chaînes de valeur durables en Afrique
Abidjan - 14 septembre 2023



Global
Sovereign
Advisory

DURABILITÉ DES CHAÎNES DE VALEUR EN AFRIQUE : QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DES TAXONOMIES EUROPÉENNE ET CHINOISE ?

Dans le cadre du *Séminaire Choiseul Africa* sur les Chaînes de valeur durables en Afrique
Abidjan - 14 septembre 2023



En partenariat avec



SOMMAIRE

Résumé	6
Avant-propos	8
Nos partenaires	10
1. Si le début de l'internationalisation des chaînes de valeur date de plusieurs siècles, celles-ci ont beaucoup évolué ces dernières années	14
1.1. Le commerce international de matières premières marque le début de l'internationalisation des chaînes de valeur	15
1.2. Le début du XXI ^{ème} siècle est marqué par le rôle croissant des pays émergents et surtout de la Chine dans la mondialisation des chaînes de valeur	15
1.3. Régionalisation, <i>nearshoring</i> , <i>friendshoring</i> ... : les chaînes de valeur internationales font face à des changements structurels depuis quelques années	16
1.3.1 <i>L'enjeu pour les entreprises et les États de la diversification des sources d'approvisionnement</i>	16
1.3.2 <i>Friendshoring, nearshoring, régionalisation : la tendance est-elle à des liens commerciaux de proximité ?</i>	16
2. Les chaînes de valeur durables en Afrique subsaharienne au prisme des taxonomies chinoises et européennes	18
2.1. Taxonomies environnementales : beaucoup de points communs entre les approches européenne et chinoise	21
2.2. Taxonomies sociales : accent mis sur les moyens et la gouvernance en UE, sur les résultats matériels pour les travailleurs et consommateurs en Chine	21
FOCUS - Comparaison des taxonomies de la Chine et de l'Union européenne : l'exemple de l'agriculture	23
2.3. Limites des taxonomies chinoises et européennes	24
2.3.1 <i>Limites générales pour évaluer la durabilité</i>	24
2.3.2 <i>Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer des autres taxonomies existantes ?</i>	25
Sources	29
À propos	31

RÉSUMÉ

Si le concept de « chaîne de valeur » date de moins de 40 ans, leur internationalisation a débuté il y a plusieurs centaines d'années, lorsque les matières premières ont commencé à être échangées à l'international. La mondialisation a ensuite pris une nouvelle dimension à l'occasion de la révolution industrielle en Europe et aux États-Unis au XIX^{ème} siècle, puis surtout dans les années 2000 avec l'essor des économies émergentes et en particulier de la Chine. Cette montée en puissance de la Chine dans le commerce mondial a mis en exergue l'importance des coûts de production dans les décisions de lieu d'implantation d'entreprises, mais la pandémie de Covid-19 a quant à elle souligné qu'ils n'en étaient pas les seules raisons. Le besoin de disposer d'un réseau de fournisseurs résilients face aux chocs imprévus est désormais également un facteur clé.

La pandémie et, dans une moindre mesure, des événements politiques comme la guerre en Ukraine ont donc placé les stratégies de diversification des approvisionnements au centre des préoccupations des États et des entreprises. Ces nouveaux risques donnent lieu à de nouvelles tendances en matière de chaînes de valeur. Si le « Friendshoring » est une manière de privilégier des liens de proximité avec des partenaires ayant un système politique, juridique et réglementaire proche, la régionalisation du commerce ou « Nearshoring » consiste à donner de l'importance à la dimension géographique de la proximité (qui coïncide dans beaucoup de cas avec les motivations du « commerce entre amis »).

Les chaînes de valeur internationales subissent donc plusieurs bouleversements depuis quelques années. Outre la minimisation des coûts de production, la diversification des approvisionnements et la recherche de proximité, la création de chaînes de valeur durables constitue un autre objectif de plus en plus important pour ces entreprises.

Face à ce nouvel enjeu, la question de la mesure de la durabilité est clé. Dans cette optique, les principales taxonomies existantes sont des cadres d'analyse particulièrement pertinents pour évaluer cette durabilité des chaînes de valeur. Ces taxonomies comprennent en effet un ensemble de critères (quantitatifs et/ou qualitatifs) définissant les secteurs et activités économiques considérés comme durables. Les principales taxonomies développées jusqu'ici sont « vertes » et « sociales ». Au total, une trentaine de juridictions en ont déjà développé une (ou sont proches de le faire).

Les taxonomies européenne et chinoise ont un intérêt double pour les pays africains. D'une part, certains de leurs aspects (« vert » pour l'Union européenne (UE) », « social » pour la Chine) peuvent éventuellement servir de référence dans l'optique de construction de taxonomies propres à l'Afrique. D'autre part, elles concernent deux grandes zones économiques clientes des entreprises africaines (d'autant plus que la taxonomie chinoise se focalise surtout sur l'agriculture qui a un poids important dans les échanges avec l'Afrique).

Il existe de nombreux points communs entre l'approche de l'UE et celle de la Chine. Ces deux taxonomies reposent sur des cadres d'analyse permettant de qualifier la durabilité environnementale d'une activité productive. Dans les deux cas, les activités éligibles sont celles qui contribuent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en évitant que l'atteinte d'une des cibles d'un Objectif de Développement Durable entre en conflit avec l'atteinte d'un autre.

Il existe aussi des similitudes du côté « social » : la Chine et l'UE retiennent dans certains cas les mêmes indicateurs, comme la différence de salaires entre les hommes et les femmes. Les deux taxonomies poursuivent aussi une approche comparable en matière de protection du consommateur. Mais les différences sont aussi nombreuses sur ce volet social. Le droit des travailleurs et le pouvoir de décision des populations impliquées dans le processus de production sont soulignés dans la taxonomie européenne. La taxonomie chinoise insiste plutôt sur la sécurité alimentaire et la rémunération des travailleurs. Ces différences font ressortir une approche normative distincte : la Chine privilégie les résultats matériels pour les populations concernées et les consommateurs, tandis que l'UE s'attache principalement à la gouvernance, autrement dit aux moyens employés.

Mais les deux taxonomies ont également des limites communes : si les taxonomies européenne et chinoise incluent un grand nombre d'indicateurs visant à déterminer si des objectifs sont atteints, ceux-ci sont statiques et ne prévoient généralement pas de dynamique temporelle, c'est-à-dire d'objectifs quantitatifs à atteindre à une échéance fixée.

Outre ces deux taxonomies, l'examen des projets en cours dans d'autres pays peut donc aussi servir de référence, notamment ceux dédiés à des secteurs particuliers contribuant à la transition énergétique mais dont le processus de production est polluant (comme le minier au Chili et au Canada). Quoi qu'il en soit, dans l'optique de développer sa propre taxonomie afin d'évaluer quelle activité est durable, plusieurs obstacles se dressent sur la route d'un pays :

- D'abord, des choix difficiles doivent être faits en matière de cibles à atteindre. D'un côté, des indicateurs trop macroéconomiques, c'est-à-dire fixés pour un secteur dans son ensemble, ne rendent pas compte des actions d'une entreprise en particulier et compliquent la responsabilisation des acteurs sur le terrain. Mais de l'autre, des indicateurs trop microéconomiques à l'échelle de chaque entreprise peuvent nécessiter des efforts excessifs pour les mesurer.
- Enfin et surtout, le « degré de tolérance » vis-à-vis des activités polluantes doit être déterminé : quels délais leur laisser pour s'adapter ? Faut-il les inclure sans condition ou exclure a priori celles restant polluantes même à long terme ?

La diversité des économies, la formidable jeunesse des populations, les trajectoires de développement *ad hoc* qui se dessinent à force de résilience... tout, dans le paysage économique africain, est à suivre de près.

Depuis sa création il y a près de dix ans, l'ambition de *Choiseul Africa* a été de décrypter les tendances stratégiques au fondement de la croissance africaine, mais aussi de créer des synergies entre les acteurs les plus dynamiques et prometteurs du continent.

Nous nous sommes spontanément saisis de la thématique des chaînes de valeur durables, à la fois passionnante et encore peu documentée sur le continent. *Choiseul Africa* est très heureux de s'associer pour cette étude à Global Sovereign Advisory, dont l'expertise unique dans le conseil aux États et aux entreprises publiques est reconnue sur tout le continent. Notre objectif conjoint ? Accompagner les décideurs des pays africains à créer leurs propres feuilles de route stratégiques, pour favoriser l'émergence de véritables chaînes de valeur durables et résistantes sur le continent.

Malgré l'immense richesse de son capital humain, l'abondance de ses ressources et de ses potentiels économiques, l'Afrique est encore faiblement intégrée aux chaînes de valeur mondiales. Le mot d'ordre est donc à la transformation locale, afin de limiter l'exportation de produits à faible valeur ajoutée. Cet objectif ne peut néanmoins oblitérer les enjeux criants de soutenabilité, ce qui doit pousser les décideurs à allier industrialisation accélérée et développement durable.

En analysant cet enjeu à l'aune des taxonomies établies en Chine (taxonomie « sociale ») et en Europe (taxonomie « verte »), ce rapport invite à réfléchir à l'impact normatif sur les chaînes de valeur africaines... et à la possibilité pour le continent de développer sa propre taxonomie.

Nous souhaitons, par la présente étude, mettre ce sujet à l'agenda des décideurs économiques, à l'heure où l'OCDE chiffre le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique à 1 600 milliards USD jusqu'en 2030.

Ce rapport unique est une véritable grille de lecture pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, qu'ils soient dans le secteur financier, agroalimentaire, touristique, industriel... C'est aussi une pierre à l'édifice d'une stratégie gagnante pour l'Afrique. Nous sommes convaincus que, grâce à la réflexion et à l'émulation entre acteurs qualifiés, l'Afrique peut faire émerger des chaînes de valeur durables sur le plan environnemental comme sociétal.



Pascal Lorot
Président de l'Institut Choiseul

Avec l'Institut Choiseul nous avons décidé d'associer nos expertises pour cet événement en raison d'une convergence de valeurs et d'intérêts. Notre collaboration avec l'Institut Choiseul est née d'une passion partagée pour le continent africain et d'un intérêt profond pour les questions liées à la souveraineté des États. Nous croyons en l'importance de contribuer à des réflexions qui visent à renforcer la souveraineté des nations africaines.

Les chaînes de valeur durables nous ont semblé immédiatement être un sujet d'intérêt majeur sur lequel il y a encore peu d'études réalisées. Nous avons réalisé cette étude inédite pour éclairer ce domaine.

L'enjeu principal aujourd'hui est d'être capable de mesurer cette durabilité. En ce sens, l'étude comparée des taxonomies existantes est indispensable, en particulier celles de grandes zones économiques destinataires d'une part importante des exportations africaines comme l'UE et la Chine.

En effet, il est notable qu'il existe actuellement une tendance normative grandissante chez les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique : l'UE a adopté une taxonomie verte en 2022 et envisage une taxonomie sociale ; la Chine a mis en place sa propre taxonomie en la matière récemment. Dans le monde entier, il existe plus d'une trentaine de taxonomie verte existante ou en cours de développement.

Ces initiatives normatives imposent que les chaînes de valeur respectent des principes spécifiques lorsqu'elles transportent des biens vers ces juridictions.

Par ailleurs, au-delà de ces considérations extérieures, les chaînes de valeur en Afrique présentent une composition particulièrement vulnérable aux enjeux de durabilité, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux. Plus de 60 % des exportations mondiales du continent sont liées aux industries extractives, tandis que 12 % sont issues du secteur agricole. Ces activités suscitent des préoccupations environnementales telles que la pollution des sols et la consommation d'eau, des problèmes sociaux comme l'impact négatif sur les communautés locales et l'exploitation de la main-d'œuvre, ainsi que des défis économiques tels que l'instabilité des revenus.

Les chaînes de valeur africaines doivent impérativement intégrer les considérations de soutenabilité et de durabilité pour assurer un développement équilibré et responsable sur le continent. Pour cela, un cadre de taxonomie verte, inspiré des taxonomies existantes et adapté aux spécificités africaines, serait essentiel. Ce cadre définirait des critères d'impacts environnementaux et sociaux dans un grand nombre de secteurs d'activité. Cette approche non seulement favoriserait la préservation de l'environnement, mais aussi stimulerait l'innovation et la résilience économique en Afrique.

En somme, notre engagement envers l'Institut Choiseul et notre intérêt pour les chaînes de valeur durables en Afrique s'inscrivent dans une volonté de favoriser des réflexions et des actions concertées visant à promouvoir la prospérité à long terme de l'Afrique en créant des bases solides pour un développement économique et social durable.



Anne-Laure Kiechel
Présidente fondatrice
de Global Sovereign Advisory

NOS PARTENAIRES



Ahmed Cissé
Président de la CGECI

Les pays d'Afrique, pour la plupart, dans leur volonté de transformer structurellement leur économie, ont opté pour une approche de chaîne de valeur afin de tirer plus de gains des produits issus de l'exploitation de leurs ressources naturelles, et ainsi d'augmenter les profits pour tous (producteur, intermédiaire, transporteur, distributeur, transformateur, etc.). Cette approche, lorsqu'elle est optimale, permet de mieux organiser les secteurs, d'intégrer les différents maillons de la chaîne, et de dégager une plus-value significative pour chacune des parties prenantes du processus. Par ailleurs, la rareté des ressources, les problématiques sociétales et les changements environnementaux d'une part, et les besoins de consommation en hausse significative d'autre part, obligent à tenir davantage compte, aujourd'hui, de la problématique de la durabilité dans ces chaînes de valeurs.

Si la démarche axée sur les chaînes de valeur et la durabilité reste encore timide dans bon nombre de pays africains, il est indéniable que son accélération et sa dissémination contribueraient fortement à une plus grande compétitivité et partant à un meilleur essor des entreprises et des économies du continent.

Le Séminaire « Chaînes de valeur durables en Afrique », organisé conjointement par l'organisation Choiseul Africa et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), offre aux entreprises du continent l'opportunité de renforcer leur connaissance sur le sujet, de se familiariser avec les best practices et surtout de trouver les stratégies appropriées pour parvenir à développer des chaînes de valeur régionales durables. Cette approche permettrait notamment d'apporter des réponses concrètes à la problématique du secteur informel, de la rémunération décente pour les travailleurs, de l'employabilité des jeunes et surtout de la transformation structurelle des économies en développant des pans entiers des secteurs économiques restés en deçà de leur plein potentiel.

Fortement engagée dans la transformation structurelle de l'économie ivoirienne et la compétitivité du secteur privé, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), principale organisation du secteur privé ivoirien rassemblant plus de 3 500 entreprises qui contribuent à 80% des recettes fiscales de l'État de Côte d'Ivoire, consacre deux de ses commissions thématiques aux questions liées à l'environnement, la gouvernance, et la RSE.

La co-organisation de ce séminaire sur les chaînes de valeur durable avec l'Institut Choiseul, think tank de référence sur les questions économiques internationales, démontre à nouveau l'intérêt et l'engagement de la CGECI sur cette problématique des chaînes de valeur durable comme levier majeur de la transformation de ses entreprises membres et de leur montée en gamme. La CGECI est persuadée que ses actions ainsi que la capacité de mobilisations d'acteurs majeurs de l'Institut Choiseul à l'international favoriseront le partage de meilleures pratiques, d'expériences enrichissantes et surtout une mise en relation effective des entreprises pour une intégration réussie des chaînes de valeurs durables dans les secteurs clés pour les économies africaines.

La thématique de ce séminaire est en parfaite symbiose avec la 11ème édition du Forum Economique annuel de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, dénommé la CGECI ACADEMY, dont le thème cette année est : « Croissance durable des entreprises en Afrique : Cap sur la compétitivité ». La compétitivité reste un enjeu prioritaire pour le secteur privé ivoirien à une époque où la concurrence est particulièrement âpre sur les marchés internationaux et l'intégration des entreprises ivoiriennes aux chaînes de valeurs mondiales plus que nécessaire.



À travers le projet « Choiseul Africa », l'Institut confirme son engagement sur le continent africain. Le séminaire dédié aux « chaînes de valeur durables en Afrique » est l'illustration de l'implication de l'Institut Choiseul sur les grands enjeux qui touchent l'Afrique.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Groupe Ecobank qui, en tant que banque panafricaine et d'importance systémique, s'implique pour contribuer au développement économique, social et sociétal du continent. Soutenir ce séminaire est une véritable opportunité pour notre Groupe bancaire de participer à des discussions nécessaires pour accélérer l'industrialisation de l'Afrique et favoriser le développement durable et inclusif pour les Africains.

En Côte d'Ivoire et dans la sous-région, les chaînes de valeur durables sont un enjeu stratégique, car elles sont essentielles pour le développement économique, social et environnemental du continent. Elles doivent jouer un rôle déterminant dans la promotion d'une croissance qui se veut durable et inclusive.

Il convient de rappeler que, malgré l'abondance de nos ressources naturelles et la richesse de notre capital humain, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est évaluée à moins de 3 %. Ainsi, le développement de la compétitivité de nos chaînes de valeur au niveau continental et régional devient une nécessité pour répondre à une demande domestique en pleine expansion, accroître notre résilience face aux chocs mondiaux et enfin valoriser notre potentiel commercial.

Le Groupe Ecobank, à travers ses 33 filiales s'efforce d'accompagner et favoriser la création des chaînes de valeurs durables conforme à chacun des ODD (Objectif de Développement Durable) définis par l'Organisation des Nations Unies.

Ecobank Côte d'Ivoire est ancrée, depuis sa création, au plus près des communautés locales, au cœur du développement du pays. Employeur de référence, nous participons activement à la transformation de l'économie ivoirienne et de la société en général, œuvrant pour le bien-être des populations actuelles et des générations futures. La raison d'être de notre banque est axée sur la création de valeur partagée pour tous les Ivoiriens et le développement économique et social du pays. Les enjeux RSE sont une priorité stratégique et nous réalisons depuis plusieurs années un certain nombre d'actions sociales au bénéfice des populations à travers divers dons et contributions notamment lors de la mobilisation annuelle de la « Journée Ecobank ».

Le Groupe Ecobank dans ses investissements reste sensible aux questions de durabilité. Il met un accent particulier sur les chaînes de valeur qui intègrent des pratiques durables susceptibles d'attirer des investissements responsables, ce qui contribue à leur croissance et à leur compétitivité à long terme.

De plus, dans une société où les consommateurs sont de plus en plus conscients de l'impact environnemental et social, les chaînes de valeur prenant en compte la durabilité permettent de répondre à une demande et à une attente spécifique. En finançant des femmes entrepreneures à travers le programme ELLEVER, il est important de nous assurer que ces financements respectent cette chaîne de valeur durable.



En Côte d'Ivoire, plusieurs initiatives s'inscrivant dans la logique de promotion des chaînes de valeur durables sont mises en œuvre dans divers secteurs, en vue de promouvoir un développement économique inclusif, intégrant des pratiques socialement responsables et respectueuses de l'environnement.

Cette vision est ancrée dans la Vision 2030 et le pilier 2 du projet de Société la Côte d'Ivoire Solidaire du Président de la République. Dans ce pilier, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à « créer le cadre et les instruments institutionnels pour que les Ivoiriens modernisent et développent leurs activités, afin de tirer la croissance économique dans tous nos secteurs stratégiques, de façon plus durable, plus inclusive en créant encore plus d'emplois durables ».

L'Institut Choiseul en organisant ce séminaire sur la construction et le renforcement de chaînes de valeurs durables, offre une plateforme privilégiée qui va donner l'opportunité aux différentes parties prenantes de collaborer, en vue d'aboutir à la mise en œuvre de politiques et stratégies qui permettront de surmonter les défis liés à la durabilité et créer des opportunités durables pour le continent.

Le CEPICI, institution publique agissant sous mandat du Gouvernement ivoirien, aligne ses missions et initiatives avec les engagements pris par l'État de Côte d'Ivoire à l'international (COP16 à Paris, COP15 à Abidjan), ceux découlant des Programmes sectoriels ou du Plan National de Développement (PND), faisant office de cadre de référence et de coordination des politiques économiques nationales.

Sa participation à ce séminaire et son soutien aux actions de l'Institut Choiseul, traduit par le partenariat conclu avec ledit institut, deviennent dès lors évidents. Ils permettront de renforcer les instruments mis en place par notre institution en vue de promouvoir les investissements durables dans notre pays.

La promotion des investissements durables par notre institution s'étend également à l'application des dispositions de la loi sur les investissements en vertu desquelles des obligations sont faites aux entreprises de procéder à des études d'impact environnemental et social, avant de se voir octroyer les incitations fiscales et douanières prévues par le code des investissements. Mais aussi à mettre en place au sein de leur organisation des outils de suivi des engagements environnementaux et sociétaux (rapport RSE).

Outre ces mesures, le CEPICI s'est également doté de structures chargées des questions de développement durable, intervenant dans tous les comités et groupes d'experts nationaux traitant de cette thématique. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le CEPICI et l'ANDE (Agence Nationale de l'Environnement) ont signé une convention de partenariat.

Les enjeux de soutenabilité et durabilité doivent être intégrées aux chaînes de valeur en Afrique car notre continent reste confronté à des défis environnementaux, sociaux et économiques qui nécessitent une approche garantissant un développement à long terme, assis sur l'exploitation responsable de nos ressources naturelles, la compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux sensibles à la notion de durabilité, le développement inclusif à travers la création massive d'emplois durables pour les femmes et les jeunes.

L'intégration de l'exigence de durabilité dans le développement des chaînes de valeurs en Afrique en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, constitue donc un défi mais aussi une opportunité. Cette dimension intégrée dans sa stratégie de captation des investissements privés, le CEPICI vise ainsi un impact plus important dans la construction d'une économie nationale durable et inclusive, à travers le développement de secteurs tels que l'agro-industrie, la pêche, la production animale, l'énergie, la construction et l'aménagement urbain et le tourisme.



Le Groupement du Patronat Francophone, premier réseau d'affaires francophone dans le monde, basé sur les PME, TPE, startups, a une ambition de bâtir une francophonie économique.

Au sein du Groupement du Patronat Francophone, nous connectons l'offre et la demande en faisant à la fois du Nord-Sud, mais aussi du Sud-Sud. C'est pour cela que nous soutenons l'Institut Choiseul et particulièrement cet événement qui va rassembler autour de la table tous les dirigeants de la région afin de s'interroger ensemble sur une transition vers des chaînes de valeur plus durables ; les défis et les opportunités pour les entreprises qui souhaitent s'implanter dans la région et sur le continent africain.

Les chaînes de valeurs durables sont un enjeu majeur qui va permettre des perspectives pour l'Afrique afin de tirer profit des bénéfices de la mondialisation, car ceux qui souhaitent s'implanter en Afrique doivent gagner mais l'Afrique aussi doit gagner.

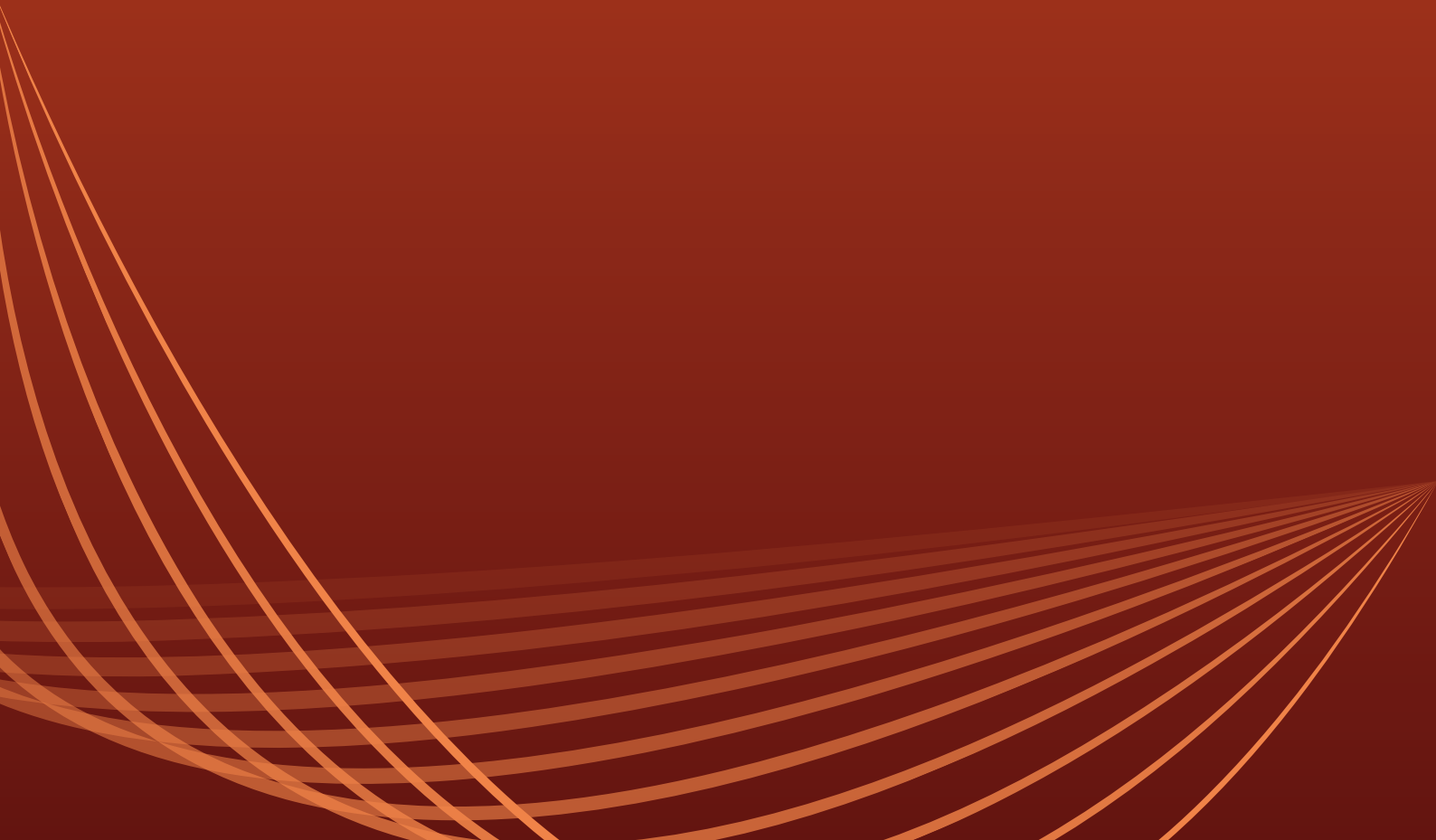
Au sein du Groupement du Patronat Francophone, nous souhaitons œuvrer au développement économique du continent africain, en bâtissant des ponts entre tous les acteurs économiques (acteurs qui vivent sur le continent africain, les diasporas et les acteurs francophones) qui souhaitent venir investir en Afrique avec une relation gagnant-gagnant. Les chaînes de valeur durables sont un créateur d'opportunités, un enjeu majeur aujourd'hui et demain pour le continent et plus particulièrement les chaînes de valeurs régionales.

Au sein de mon Cabinet, Chaba Consulting, nous œuvrons sur le continent africain à l'éducation, la formation, la digitalisation, le numérique et accompagnement, financement de projets liés aux chaînes de valeurs durables sur le continent africain.

La durabilité et la soutenabilité doivent permettre de faire du développement économique dans un environnement viable. Elles doivent donc être intégrées dans les chaînes de valeur africaines. Nous devons intégrer dans les problématiques d'aujourd'hui le développement durable, la transition énergétique et la transition écologique.

PARTIE 1

SI LE DÉBUT DE L'INTERNATIONALISATION DES CHAÎNES DE VALEUR DATE DE PLUSIEURS SIÈCLES, CELLES-CI ONT BEAUCOUP ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES



1.1. Le commerce international de matières premières marque le début de l'internationalisation des chaînes de valeur

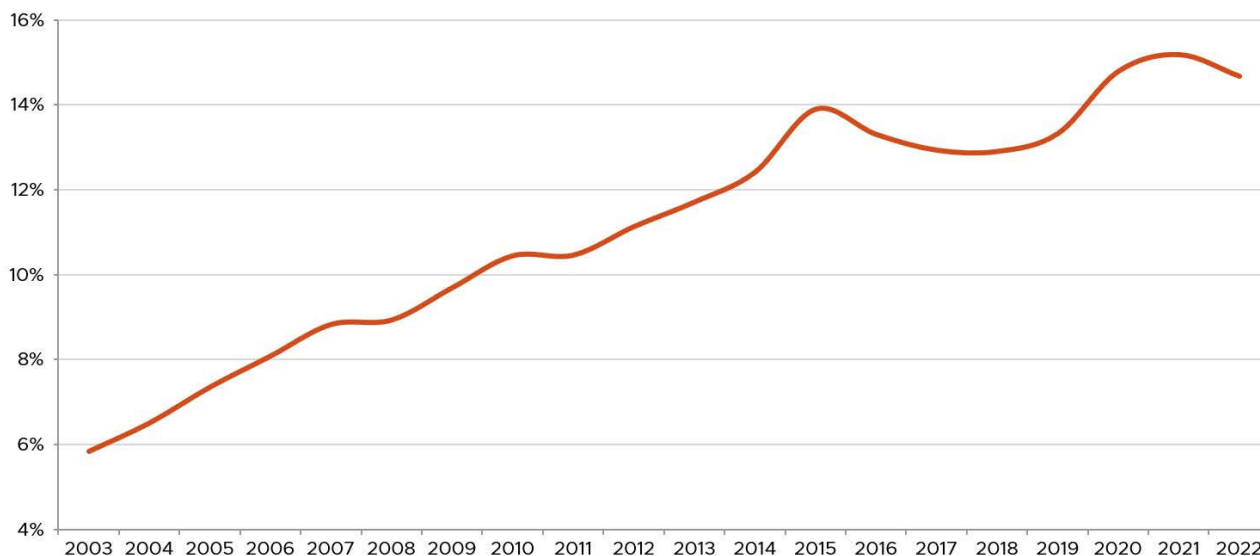
Si le concept de « chaîne de valeur » date de moins de 40 ans et est donc relativement récent^[1], leur internationalisation a débuté il y a plusieurs centaines d'années. Celle-ci correspond en fait au début du commerce international de matières premières. Dès le XV^{ème} siècle, les grands explorateurs font découvrir de nouvelles matières premières (or, cacao, épices, sucre) à l'Europe, avant que la révolution industrielle^[2] ne marque le début d'une nouvelle ère pour la mondialisation à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Les investissements directs à l'étranger (IDE) et le commerce international augmentent alors fortement jusqu'à la première guerre mondiale, à un niveau qui sera ensuite seulement retrouvé dans les années 1970. Au cours du XIX^{ème} siècle, le commerce mondial est multiplié par 25^[3]. C'est l'époque du « décloisonnement du monde » qui marque l'apogée de l'Europe, dont le commerce s'organise autour de l'exportation de biens manufacturés et l'importation de matières premières.

1.2. Le début du XXI^{ème} siècle est marqué par le rôle croissant des pays émergents et surtout de la Chine dans la mondialisation des chaînes de valeur

La fin de la seconde guerre mondiale marque une reprise progressive des échanges internationaux. Entre 1970 et 2007, le poids des chaînes de valeur internationales, mesuré par la part des biens intermédiaires dans le commerce mondial, a augmenté de près de 10 points de pourcentage, à un peu plus de 45%^[4]. Celle-ci est pratiquement stable depuis la crise financière de 2008.

Cette tendance coïncide avec la montée en puissance des économies émergentes et en particulier de la Chine : entre les années 1990 et 2014, le poids des pays en développement dans les échanges mondiaux est multiplié par 3 pour atteindre 38%^[5]. La Chine a joué un rôle central dans la montée en puissance des pays émergents dans les chaînes de valeur internationales depuis le début de son ouverture économique dans les années 1990. Les opérations de délocalisation, de sous-traitance et d'investissements directs de grandes multinationales lui ont permis de figurer au rang de premier pays exportateur de produits industriels manufacturés depuis 2007^[6]. En 2021, la Chine représentait 15% des échanges mondiaux, une hausse de presque 2 points de pourcentage par rapport à 2019 malgré la pandémie. Elle est désormais le premier partenaire commercial de 128 pays^[7].

Graphique : Évolution de la part de la Chine dans les exportations mondiales entre 2003 et 2022



SOURCE : TRADEMAP

1.3. Régionalisation, *nearshoring*, *friendshoring*... : les chaînes de valeur internationales font face à des changements structurels depuis quelques années

1.3.1 L'enjeu pour les entreprises et les États de la diversification des sources d'approvisionnement

Si cette montée en puissance de la Chine dans le commerce mondial a mis en exergue l'importance des coûts de production et de la pénétration d'un marché en forte croissance dans les décisions d'implantation d'unités de production par les entreprises, la pandémie de Covid-19 a quant à elle souligné qu'ils n'en étaient pas les seules justifications. En effet, le besoin de disposer d'un réseau de fournisseurs résilients face aux chocs imprévus est désormais également un facteur clé. La baisse du commerce mondial de biens et de services de près de 10 % en 2020 a ainsi montré la fragilité de ces chaînes de valeur internationales face à un choc imprévu.

Cette crise sanitaire a révélé les risques de la dépendance envers un lieu unique d'approvisionnement. 40 % du commerce mondial est en effet concentré^[8], dans la mesure où les économies importatrices dépendent de trois pays ou moins sur cette part du commerce mondial. Dans l'édition d'avril 2022 des perspectives de l'économie mondiale, le FMI soulignait que la diversification est source de résilience pour les chaînes de valeurs mondiales : une contraction « notable » (25 %) de l'offre de main d'œuvre dans un seul grand pays fournisseur mondial est associée à la diminution du PIB d'une économie de 0,8 % en moyenne. Mais la diversification des sources d'approvisionnement peut réduire l'effet de moitié.

La pandémie et, dans une moindre mesure, d'autres événements de l'actualité de ces dernières années (comme la guerre en Ukraine) ont donc placé les stratégies de diversification au centre de leurs préoccupations, à la fois du point de vue des États et de celui des entreprises. D'après McKinsey, la proportion de celles-ci déclarant avoir une double stratégie d'approvisionnement en matières premières a augmenté de 26 % entre avril 2021 et avril 2022. L'exemple du Japon illustre cette nouvelle tendance : son programme d'aide aux entreprises décidé par le gouvernement en 2020 prend la forme de subventions ou de prêts aux entreprises nationales, souvent pour les inciter à déplacer leurs sites de production hors de Chine (vers le Japon ou un pays étranger autre que la Chine)^[9].

La montée des risques politiques est un autre facteur incitant à diversifier ses fournisseurs, dans la mesure où les premiers sont associés à des pertes de commerce significatives : entre 1992 et 2011, les conflits majeurs ont réduit les flux commerciaux jusqu'à 67 %, l'impact étant plus fort pour les pays exportateurs que les importateurs^[10]. La tendance à la mondialisation du commerce international suppose en effet davantage d'échange avec des pays politiquement moins stables. La part du commerce international réalisée avec des pays classés dans la deuxième moitié du classement mondial sur la stabilité politique (telle que mesurée par les indices de la Banque mondiale) est passée de 16 % en 2000 à 29 % en 2018. La guerre en Ukraine est l'un des exemples les plus récents illustrant cette tendance : près de 86 % des entreprises basées en Europe de l'Ouest ont signalé un impact financier négatif net du conflit^[11].

1.3.2 *Friendshoring*, *nearshoring*, régionalisation : la tendance est-elle à des liens commerciaux de proximité ?

Dans ce contexte, de plus en plus d'entreprises pourraient chercher à commercer avec d'autres basées dans des pays dont les régimes politiques, les normes réglementaires et les systèmes juridiques sont proches. Ce « commerce entre amis » ou « *friendshoring* » correspond à un approfondissement des liens commerciaux avec des voisins et des alliés géopolitiques. Dans cette optique, les délocalisations sont « sélectives » et visent à disposer des chaînes de valeur les plus résilientes possibles. L'enjeu du moindre coût devient alors secondaire. Sur le plan des politiques commerciales, les mesures tarifaires (notamment les droits de douane) sont moins importantes que les normes réglementaires. En Europe, les initiatives de la Commission européenne en matière d'approvisionnement de matières premières critiques s'inscrivent dans cette logique : des partenariats de long terme avec des pays « proches » sont recherchés. Celui conclu avec le Canada le confirme.

Le 13 avril 2022, dans un discours devant le Conseil de l'Atlantique, Janet Yellen, secrétaire d'État au Trésor américain, a exposé la nouvelle stratégie commerciale américaine et le besoin de « favoriser le *friendshoring*

des chaînes d'approvisionnement à un grand nombre de pays en lesquels nous avons confiance, afin que nous puissions continuer à étendre en sécurité l'accès aux marchés et réduire les risques pour notre économie et pour nos partenaires commerciaux de confiance ». Le *CHIPS and Science Act*, adopté le 9 août 2022, inclut des dispositions qui donnent la priorité aux partenariats avec les alliés et des mesures visant à affaiblir les liens commerciaux avec la Chine. En effet, la loi prévoit l'allocation de 500 millions de dollars à la coordination avec les gouvernements étrangers pour soutenir la coopération dans les chaînes d'approvisionnement sécurisées en semi-conducteurs ainsi que dans le développement et l'adoption de réseaux de télécommunications sécurisés.

Précisons tout de même que si la volonté de commercer avec ses alliés est de plus en plus affichée ces dernières années, elle ne se traduit par réellement dans les chiffres à ce stade. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. D'abord, cette stratégie étant récente, il peut être prématuré d'en constater les effets sur le commerce. Ensuite, comme le souligne le FMI, les coûts associés au *friendshoring* ont pu retarder la mise en œuvre effective de telles stratégies.

Si le *friendshoring* est une manière de privilégier des liens de proximité avec des partenaires ayant une culture similaire, la régionalisation du commerce ou « *nearshoring* » consiste à donner de l'importance à la dimension géographique de la proximité (qui coïncide dans beaucoup de cas avec les motivations du « commerce entre amis »), et donc à déplacer la production vers des pays plus proches géographiquement. En 2022, une enquête concluait que cette tendance était déjà visible : aux États-Unis, 53 % des entreprises interrogées déclarent avoir déjà délocalisé ou relocalisé une partie de leurs activités au cours des 24 derniers mois, contre 55 % en Europe et 65 % en Chine^[12].

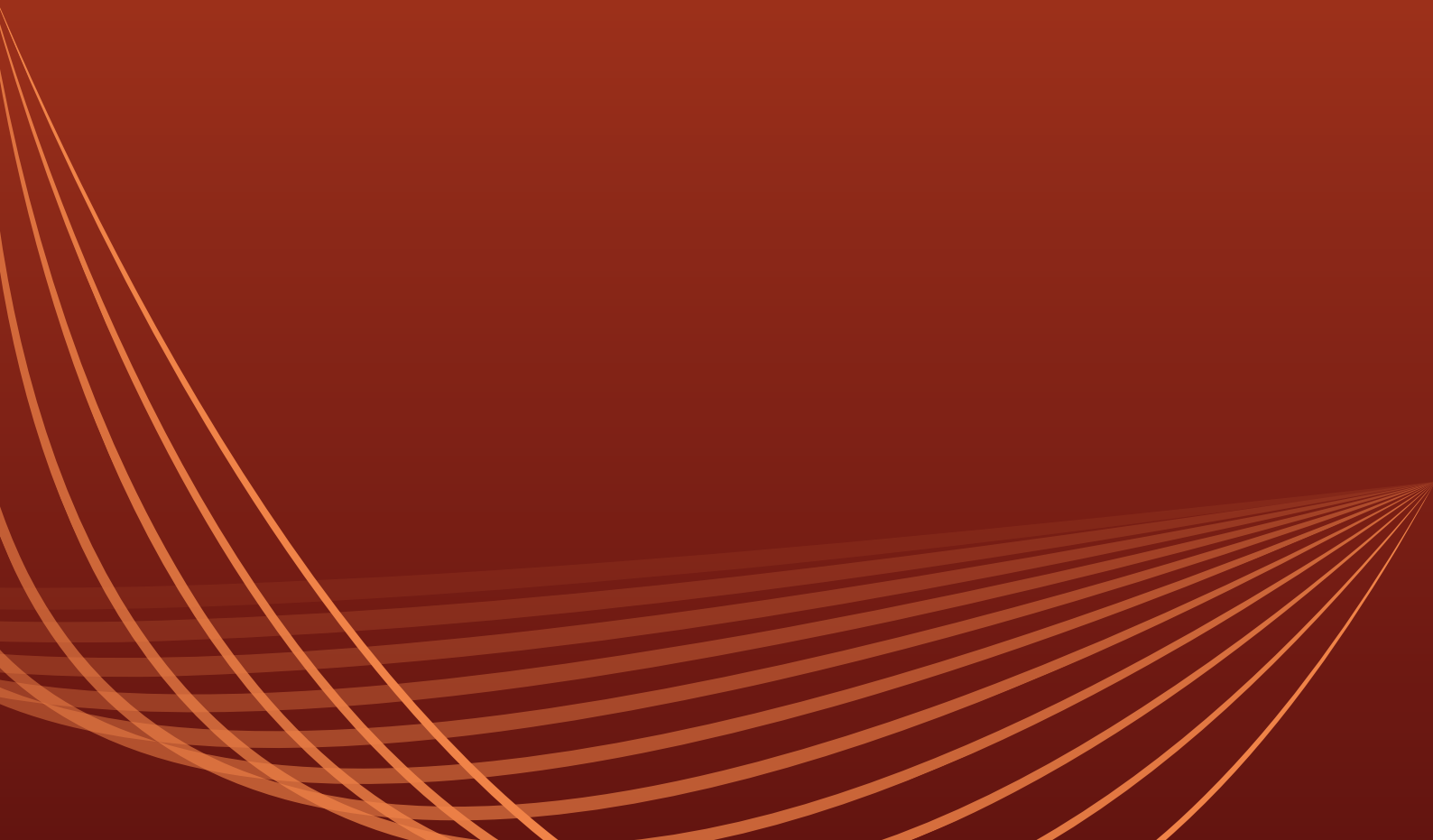
Cette recherche de proximité n'est en fait pas nouvelle dans certaines régions, où les initiatives pour favoriser le commerce régional sont anciennes. En Europe, la tendance à la régionalisation a débuté dès les années 1950 avec la mise en place de la Communauté économique européenne. En Asie, la régionalisation a été amorcée par le développement et l'ouverture de la Chine dans les années 1990. Lancée en 2013, l'initiative chinoise de « Route de la soie » (*Belt and Road initiative*) est clairement motivée par cette logique de régionalisation du commerce. En 2019, le commerce intrarégional représentait 60 % des échanges de l'Asie^[13]. Sur le continent africain, l'impact des récentes crises a renforcé les convictions que le commerce intracontinental devait être favorisé. La Zone de libre échange continentale africaine (Zlecaf) a pour ambition de devenir une des plus grandes zones de libre-échange au monde avec plus de 1,2 milliards de personnes, 54 États signataires et un PIB combiné supérieur à 3000 milliards de dollars. La mise en place de la zone de libre-échange prévoit de stimuler le commerce intracontinental de 52,3 % d'ici 2035^[14]. Mais d'ici-là, il s'agit de mettre en application ce projet d'envergure qui peine à démarrer malgré toute son ambition.

Malgré les nombreuses velléités de régionalisation, les chiffres ne témoignent donc pas toujours d'une rupture majeure en matière d'organisation des chaînes de valeur à ce stade. Qui plus est, les approvisionnements « de proximité » ne peuvent pas toujours satisfaire tous les besoins : le *Critical raw materials Act*, instauré en 2023 dans le cadre du Pacte vert (*Green Deal*) pour une industrie « zéro carbone » suggère la réouverture de mines au sein de l'Union européenne pour satisfaire la demande en minerais critiques et réduire sa dépendance à la Chine en la matière. Or la production locale ne couvrirait que 20 à 30 % des besoins de l'UE^[15] dans le meilleur des cas.

Au final, les impacts du *friendshoring* et du *nearshoring* semblent donc se faire ressentir sur les politiques industrielles, dont les objectifs peuvent être multiples : à ceux de maximiser les profits en minimisant les coûts de production et/ou se rapprochant du marché de consommation peut s'ajouter la volonté de sécuriser ses approvisionnements en les rapprochant du pays d'origine. Ces différents objectifs peuvent être contradictoires, dans la mesure où la recherche de nouveaux fournisseurs afin de diversifier ses sources d'approvisionnement peut conduire à importer à un coût plus élevé. Dans ce contexte, la priorité donnée à l'un ou l'autre de ces objectifs par les États et les entreprises dépendra beaucoup du contexte économique (il est par exemple plus probable de donner la priorité aux profits en période de faible croissance et/ou inflation élevée réduisant la demande).

PARTIE 2

LES CHÂÎNES DE VALEUR DURABLES EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE AU PRISME DES TAXONOMIES CHINOISES
ET EUROPÉENNES



Les chaînes de valeur internationales subissent donc plusieurs bouleversements depuis quelques années. Outre la minimisation des coûts de production, les multinationales et entreprises commerçant à l'international cherchent aussi désormais à disposer d'un réseau de fournisseurs plus résilient face aux chocs imprévus (économiques, sanitaires, politiques...). Ces stratégies de diversification peuvent se traduire par davantage de liens commerciaux et/ou d'implantations avec/dans des pays proches géographiquement, politiquement et culturellement. La création de chaînes de valeur durables constitue un autre objectif de plus en plus important pour ces entreprises.

La durabilité est en fait un concept pluridimensionnel. Trois dimensions doivent être conciliées afin de s'assurer que la création de richesse soit viable dans le futur et se répartisse de manière équitable : économique, sociale et environnementale. Pour la dimension environnementale, la durabilité d'une chaîne de valeur désigne le processus par lequel le cycle de conception d'un produit est contributif à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre en amont, pendant, ou en aval de la production. Sur le plan social, la durabilité signifie l'accès à tous les acteurs ou personnes affectés dans le processus de création de valeur à une part décente de la richesse créée et à des conditions de vie décentes. Et enfin, ces objectifs sociaux et environnementaux doivent être atteints tout en créant de la valeur, de l'emploi et des profits (dimension économique).

Les principales taxonomies existantes sont des cadres d'analyse particulièrement pertinents pour évaluer la durabilité des chaînes de valeur, puisqu'elles désignent les nomenclatures élaborées par des gouvernements pour déterminer si une activité est « verte » car elle contribue à l'atténuation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou à l'atteinte d'indicateurs sociaux clés. Ces taxonomies comprennent en effet un ensemble de critères (quantitatifs et/ou qualitatifs) définissant les secteurs et activités économiques considérés comme durables.

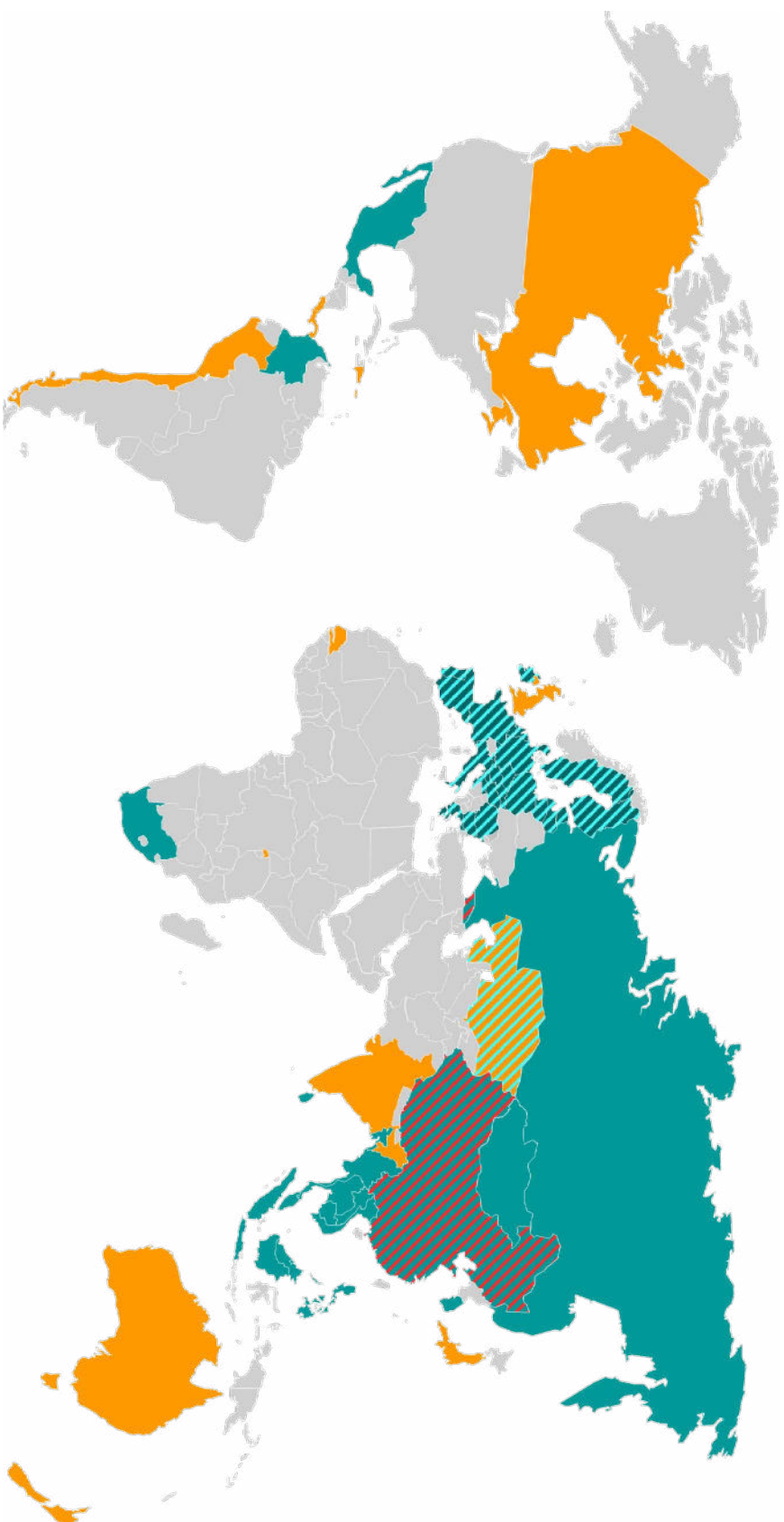
Les principales taxonomies sont « vertes » et « sociales ». Plus de 30 juridictions en ont déjà développé ou développent actuellement (voir carte page 22). Celles dites « vertes » mettent surtout l'accent sur les activités qui contribuent directement aux objectifs environnementaux couverts par la taxonomie ou sur celles considérées comme indirectement vertes, dans la mesure où elles contribuent positivement au développement d'autres activités remplissant ces objectifs (ou minimisent des activités s'éloignant des objectifs). La granularité, la portée, les critères et les objectifs environnementaux de ces taxonomies peuvent varier considérablement.

Les projets de taxonomies sociales se concentrent sur la contribution positive aux objectifs de développement durable à contenu social. En juin 2020, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Centre international chinois pour les échanges économiques et techniques (CICETE) ont publié une taxonomie financière chinoise liée aux Objectifs de développement durable comprenant 6 secteurs dont l'agriculture, qui laisse une large part aux objectifs sociaux. Par ailleurs, le projet de taxonomie sociale de l'UE préconise une architecture de critères définissant la contribution substantielle et l'absence de préjudice significatif, symétrique à la taxonomie environnementale de l'UE. L'Afrique du Sud a l'intention d'inclure progressivement des dimensions sociales (contribution positive) ou de développer une taxonomie sociale.

Enfin, d'autres pays se sont essentiellement intéressés à structurer une taxonomie pour un secteur particulier dont le poids dans l'économie locale est élevé. C'est notamment le cas du secteur minier, qui figure en bonne place dans les projets de taxonomie du Chili, du Canada et de la Malaisie.

Les taxonomies européenne et chinoise ont donc un intérêt double pour les pays africains. D'une part, certains de leurs aspects (« vert » pour l'UE », « social » pour la Chine) peuvent éventuellement servir de référence dans l'optique de construction de taxonomies propres à l'Afrique. D'autre part, elles concernent deux grandes zones économiques clientes des entreprises africaines (d'autant plus que la taxonomie chinoise se focalise sur l'agriculture qui a un poids important dans les échanges avec l'Afrique).

Carte des taxonomies dans le monde



2.1. Taxonomies environnementales : beaucoup de points communs entre les approches européenne et chinoise

Les taxonomies européennes et chinoises reposent sur des cadres d'analyse communs permettant de qualifier la durabilité environnementale d'une activité productive. Dans les deux cas, les activités éligibles sont celles qui contribuent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en évitant que l'atteinte d'une des cibles d'un Objectif de Développement Durable entre en conflit avec l'atteinte d'un autre. Une correspondance existe donc entre la taxonomie verte européenne et la taxonomie financière chinoise liée aux ODDs^[16]. Dans le projet d'annexe 1 de la taxonomie verte européenne, une activité éligible doit contribuer à un ODD sans nuire à aucun autre^[17]. Dans les critères d'évaluation d'impact et de redevabilité aux investisseurs de la taxonomie chinoise qui leur permettent d'identifier les activités de financement et d'investissement qui peuvent être éligibles, la contribution substantielle à un ODD sans nuire aux autres est aussi clé.

Dans ce contexte, les cadres européen et chinois ont en commun des exclusions thématiques et sectorielles. Les exclusions sectorielles de la taxonomie verte européenne, comme le pétrole et l'élevage, concernent des activités susceptibles de causer des dommages significatifs sur l'environnement et les populations locales (et en cela conduisent à un non respect du principe de « ne pas causer de dommages significatifs ou « Do Not Significant Harm », DNSH). D'une même manière, les activités qui n'offrent pas d'avantages sociaux aux populations qui en ont le plus besoin et qui ne s'alignent pas sur les stratégies et les politiques nationales de développement chinoises en lien avec les Objectifs de Développement Durable font également l'objet d'une exclusion de fait.

Même si l'agriculture ne fait pas partie des activités éligibles dans la taxonomie verte européenne, un acte délégué est en projet pour rendre le secteur agricole éligible. La culture de plantes non pérennes comme le maïs ou le pois^[18] serait éligible selon sa contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique : production non extensive, attentive à la protection des terres non agricoles à fort stock de carbone contre le changement d'affectation des terres, ne pas causer de déforestation dans les zones forestières continues^[19]. Ces critères sont communs et permettent d'identifier des activités qui sont susceptibles de ne pas causer de dommages significatifs (DNSH) et plus largement des secteurs qui favorisent l'adaptation au changement climatique. La taxonomie verte européenne envisage ainsi l'éligibilité des activités agricoles respectueuses de la protection et de la restauration de biodiversité et des écosystèmes puisqu'elles n'entraîneraient ni la conversion, ni la fragmentation ni l'intensification non durable de zones à haute valeur naturelle, des zones humides, des forêts ou d'autres terres présentant une grande valeur en termes de biodiversité.

La taxonomie chinoise^[20] statue quant à elle sur l'éligibilité des activités de production agricole qui augmentent l'offre de produits (dimension économique de la durabilité) en tenant compte de la biodiversité, de la destruction et de l'épuisement des ressources naturelles. Les cultures de plantes pérennes comme les arbres ou le thé^[21], qui protègent les terres non agricoles à fort stock de carbone contre le changement d'affectation des terres pourraient être éligibles dans ce cadre.

2.2. Taxonomies sociales : accent mis sur les moyens et la gouvernance en UE, sur les résultats matériels pour les travailleurs et consommateurs en Chine

Une étude comparative des cadres de la taxonomie européenne et chinoise permet aussi de faire ressortir des éléments similaires et de fortes divergences en matière sociale. La taxonomie sociale européenne étant encore au stade de projet, les indicateurs d'impact clés restent à définir contrairement à ceux de la taxonomie chinoise déjà utilisés pour évaluer la durabilité d'une activité.

La Chine et l'UE retiennent dans certains cas les mêmes indicateurs, comme la différence de salaires entre les hommes et les femmes employés avec le même niveau de compétences requis. La promotion de l'égalité et de la non-discrimination au travail constitue également un sous-objectif à part entière dans la taxonomie européenne qui prend la forme d'indicateurs d'impacts plus riches que ceux proposés dans la taxonomie chinoise : l'UE évoque notamment la représentation des femmes à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que des offres d'emplois les priorisant et la mise en place de mesures visant à les attirer.

Les deux taxonomies poursuivent une approche comparable en matière de protection du consommateur, au travers de la qualité des produits consommés, de la disponibilité de l'information et du respect des normes sanitaires. À cet égard, les indicateurs retenus par la Chine sont :

- i. le caractère abordable d'un régime alimentaire varié,
- i. la variabilité de l'offre alimentaire par habitant,
- ii. la proportion de personnes conscientes de l'existence d'une alimentation saine,
- iii. la proportion de travailleurs engagés dans des activités de sensibilisations,
- iv. le nombre de cas d'informations trompeuses,
- v. le nombre d'incidents liés à des problèmes de sécurité alimentaire,
- vi. l'efficacité des tests de qualité des aliments.

De son côté, l'UE insiste sur trois sous-objectifs potentiellement applicables au domaine agricole :

- i. l'assurance de produits qualitatifs et respectant des normes sanitaires,
- ii. le respect de pratiques marketing responsables,
- iii. la démocratisation de l'accès à des produits sains.

Mais des différences entre les deux taxonomies existent. Les thèmes afférents au droit des travailleurs et au pouvoir de décision des populations impliquées dans le processus de production sont soulignés dans la taxonomie européenne. De son côté, la taxonomie chinoise insiste plutôt sur la sécurité alimentaire et la rémunération des travailleurs. Ces différences font ressortir une approche normative différente : la Chine privilégie les résultats matériels pour les populations concernées et les consommateurs, tandis que l'UE s'attache principalement à la gouvernance, autrement dit aux moyens employés.

Cinq des six sous-objectifs de la taxonomie européenne font en effet référence à des principes de gouvernance : « la promotion d'un travail décent », « la promotion de l'égalité au travail », « le respect des droits de l'homme pour les travailleurs », « le respect des communautés locales », « le respect des droits de l'homme pour les communautés impliquées ». Le contenu de ces sous-objectifs européens insiste sur les droits et le pouvoir de décision des travailleurs et communautés affectées dans les chaînes de valeurs. Pour motif de comparaison, la taxonomie européenne fait mention de ces thèmes respectivement 10 et 8 fois alors que la taxonomie chinoise ne mentionne qu'au travers d'un seul indicateur d'impact le droit des travailleurs^[22]. Les préoccupations de bien-être et de sécurité sont évoquées via la promotion de congés parentaux et de la participation des travailleurs aux comités décisionnaires en matière de santé et de sécurité. Une grande importance à la mobilité des travailleurs est donnée au travers des formations permettant la transmission de savoirs durables et le renforcement de l'employabilité. Par ailleurs, la taxonomie européenne réserve un sous-objectif exclusif à la conduite d'une étude de vérification détaillée (*due diligence*) pour le respect des droits humains des travailleurs. L'UE consacre d'ailleurs un objectif entier au respect des communautés locales. Une grande importance est donnée à l'employabilité de ces populations ainsi qu'aux externalités pouvant les affecter, en insistant sur l'importance de les faire participer aux processus décisionnels.

Certes, la taxonomie chinoise évoque « les conditions de travail », le « bien-être » et les « pauses », mais ces objectifs restent vagues et se restreignent aux travailleurs. Les communautés locales sont seulement évoquées d'un point de vue social, sur la question de l'exposition aux pesticides. La taxonomie chinoise met davantage en exergue l'optimisation de la production et du rendement. L'accent est mis sur les résultats matériels pour les travailleurs (à travers la maximisation des revenus engendrés) et pour les consommateurs (à travers la maximisation de l'accès aux produits agricoles). Cette approche semble particulièrement adaptée aux réalités et priorités de l'Afrique, dont 24 % de la population souffre d'insécurité alimentaire selon les données de l'ONU. Pour les travailleurs, cette approche est supportée par des indicateurs tels que le revenu moyen des petits producteurs alimentaires par sexe et statut autochtone. Cet indicateur s'attaque directement au problème de la pauvreté, une priorité de la région. Pour les consommateurs, il s'agit principalement d'indices de productivité et de rendements (à la fois dans la production mais également dans la chaîne logistique en insistant sur la minimisation du gaspillage), ainsi que des indices de prix des produits. À titre de comparaison, la quasi-totalité des 58 indicateurs d'impact chinois dans le domaine de l'agriculture ont une approche

matérielle. La taxonomie européenne ne fait de même qu'une seule fois pour défendre un revenu minimum permettant de vivre dans des conditions décentes.

FOCUS - Comparaison des taxonomies de la Chine et de l'UE : l'exemple de l'agriculture

La durabilité des activités agricoles n'est pas la même pour la taxonomie européenne et la taxonomie chinoise liée aux ODD. Certains indicateurs de performance diffèrent.

S'ils n'ont pas encore défini de nomenclature dédiée à l'agriculture, les membres de la plateforme sur la finance durable de la Commission Européenne ont commencé à réfléchir à l'exclusion d'activités agricoles fortement émissives. L'élevage industriel, étant donné les impacts de son activité sur la déforestation des aires de forêt primaire tropicale et l'usage d'intrants synthétiques pour le développement des filières volaillères et porcines, est concerné. Les émissions directes liées à l'utilisation des terres pour la production de poulets de chairs équivalent en effet à des émissions de GES établies entre 2,6 et 5,8 kg eCO₂/kg de volaille produite. De même, les émissions issues de la production porcine sont établies entre 4,8 et 6,8 kg eCO₂/kg lorsque les émissions directes liées au changement d'affectation des terres sont incluses.

À l'inverse, d'après le règlement relatif à la contribution substantielle de certaines activités à l'atténuation d'après la taxonomie (article 10.1f), les activités agricoles ne seraient éligibles pour la taxonomie verte européenne que si elles renforçaient les puits de carbone terrestre, en évitant la déforestation, en assurant une gestion durable et en réduisant les émissions de GES ; en gérant et en restaurant durablement les terres cultivées et en pratiquant une agriculture régénératrice.

Des cibles quantitatives sont également en projet pour statuer sur l'éligibilité à la taxonomie d'une activité agricole. Les cultures pérennes peuvent ainsi être dites durables quand elles s'inscrivent dans une trajectoire de réduction des émissions d'ici 2030 (20% par rapport aux émissions de 2020) et d'ici 2040 (30% par rapport aux émissions de 2020). Ces seuils pourraient concerner la production de biocarburants dont les intrants à l'origine pourraient paradoxalement donner lieu à des pratiques agricoles intensives sur de grandes étendues industrielles, conduisant à des rejets de gaz très fortement émissifs (méthane). Une possible instabilité dans le contenu du futur acte délégué à la taxonomie pourrait donc naître d'une intégration, ou pas, des biocarburants dont le plan *RePower EU*, qui vise à 2030 un objectif de décarbonation du secteur des transports de 13% le conditionne à une augmentation des capacités de production de carburants dits d'origine renouvelables (comprenant biocarburants) de l'ordre de 5 à 6% par rapport au niveau de production actuelle, d'ici 2030.

Contrairement à la taxonomie verte européenne, la taxonomie financière chinoise liée aux ODD repose sur un prisme social assumé. Des différences majeures dans la durabilité d'une activité agricole en découlent. Des indicateurs dynamiques liés à l'amélioration d'un certain niveau de revenu, et à la réduction du degré de déficit alimentaire encadrent l'éligibilité d'une activité agricole dite durable. Il n'en est rien dans l'annexe projet 1 produite par la Plateforme pour le financement durable de la Commission Européenne. De même, selon la taxonomie financière chinoise, la production piscicole doit augmenter le niveau de participation des femmes à ce secteur. Les différences de salaires entre les femmes et les hommes sont également ciblées comme gage de la durabilité des investissements dans ce secteur. Encore une fois, il n'en est rien dans la taxonomie verte européenne ni dans les projets ou la matière d'un potentiel acte délégué afin de rendre les activités agricoles éligibles à la taxonomie verte européenne. Dans la même veine, le commerce de gros de produits alimentaires est considéré comme durable, moins en fonction des émissions de carbone sur l'ensemble de la chaîne de production que par ses impacts sociaux massifs pour l'accès de certains groupes cibles (ceux qui en ont le plus besoin) à des denrées alimentaires à prix abordable – selon un seuil monétaire.

Des limites spécifiques au secteur agricole émergent de l'approche chinoise reposant sur la sécurité alimentaire, c'est-à-dire sur la maximisation des rendements et des revenus. La prééminence des considérations économiques laisse de côté les considérations écologiques et climatiques qui ne sont mentionnées que deux fois sur les 58 indicateurs impacts totaux. Certes des indicateurs d'impacts s'attachent à la production de

déchets (ex : montant des déchets générés) et à l'utilisation des pesticides (ex : proportion de zones affectées de manière non nécessaire par l'utilisation des pesticides et engrais). Cependant, hormis un critère d'impact qui n'est pas quantitatif, « impact environnemental dans le pays source causé par l'importation de nourriture », ainsi qu'un autre indicateur mentionnant la disparition de plantes, des pans entiers de la durabilité sont ignorés.

Parmi les principaux angles morts de la taxonomie chinoise figure le caractère transformatif de l'agriculture sur les écosystèmes, l'influence sur le climat notamment par les émissions de gaz à effets de serre générés, et la consommation de ressources, énergétiques ou hydriques. Ces préoccupations sont essentielles pour évaluer la durabilité de l'agriculture qui représente 20% des émissions mondiales (dont 1,7% en consommation d'énergie) selon le World Resource Institute et 90% de la déforestation en zone tropicales selon une étude publiée récemment dans le magazine scientifique Science en septembre 2022. L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau avec près de 70% de la consommation mondiale selon L'OCDE. Ces conséquences de l'agriculture semblent pourtant à priori quantifiables (ex : litre d'eau consommé par calories produites, hectares de déforestation liés à la production).

2.3. Limites des taxonomies chinoises et européennes

2.3.1 Limites générales pour évaluer la durabilité

Si les taxonomies européenne et chinoise incluent un grand nombre d'indicateurs visant à déterminer si des objectifs sont atteints, ils sont principalement statiques et ne prévoient pas de dynamique temporelle, c'est-à-dire d'objectifs quantitatifs à atteindre à une échéance fixée.

Si la taxonomie chinoise cherche à verdir les chaînes de valeurs pour chaque secteur éligible, ni les objectifs de développement durable associés ni les indicateurs d'impacts n'indiquent de contrainte temporelle. Par exemple, dans la catégorie infrastructure est énoncé un objectif de réduction du gaspillage hydrique et des abus de consommation d'eau. Les indicateurs d'impact concernés sont le pourcentage d'eau sous surveillance, sans précision de la proportion actuelle et d'un objectif fixé dans le temps. Même chose sur les déchets industriels : l'objectif affiché est la réduction de ces derniers avec des indicateurs d'impact mesurant le pourcentage de collection de ces déchets et le nombre de personnes affectées, mais là aussi sans objectif quantitatif fixé dans le temps. Il en va de même pour tous les objectifs liés aux infrastructures, au logement, et à l'agriculture.

La taxonomie verte européenne présente quelques rares indicateurs quantifiables dans le temps (la plupart à horizon 2025) qui sont propres aux critères déterminant l'appartenance à des activités réduisant le changement climatique. Par exemple, dans le domaine de la réduction de la consommation et du gaspillage de l'eau figure un critère de réduction de la consommation d'énergie net des systèmes d'apport en eau de 20% sur 3 ans. Dans le domaine de transport avec la réduction de la consommation de carburant de 10% avant 2025. De plus, les critères génériques pour le DNSH de l'adaptation au changement climatique prévoient que « pour les activités existantes et les nouvelles activités utilisant des actifs physiques existants, l'opérateur économique met en œuvre des solutions physiques et non physiques (« solutions d'adaptation »), sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, qui réduisent les risques climatiques physiques les plus importants qui sont identifiés dans le cadre de l'adaptation »^[23].

Par ailleurs, plusieurs indicateurs d'impact chinois dépendent de la qualité des mesures entreprises. Par exemple, dans le domaine de la lutte contre les déchets, un indicateur d'impact choisi est le nombre de personnes négativement affectées par les déchets produits. Or celui-ci dépendra des moyens mis à disposition pour effectuer la mesure : si les moyens mis en œuvre sont peu importants, il est probable que cette mesure n'arrive pas à effectivement enregistrer la majorité des personnes affectées et que l'impact des déchets soit sous-estimé. Par ailleurs, la mesure peut manquer de prendre en compte les effets d'adaptation des populations : si les déchets font fuir les populations environnantes, la mesure indique une baisse des personnes affectées alors que c'est dû à cet exode.

L'effet inverse, c'est-à-dire une surestimation des impacts, est également probable pour d'autres mesures. Par exemple, le gouvernement a mis en place un indicateur d'impact recensant le nombre d'inondations. Quand bien même des mesures effectives et bénéfiques seraient mises en place, il est probable que ce nombre augmente du simple fait du dérèglement climatique. La mesure enregistrera une dégradation de la situation même si les mesures vont dans le bon sens. Il semblerait que ces risques soient moins importants pour la taxonomie européenne car les critères d'impact se focalisent notamment sur les mesures mises en place par les acteurs économiques plus que les résultats attendus. Cette approche contient également des risques, dans le sens où les mesures mises en place par les entreprises n'auront pas forcément les effets escomptés. Cependant, au vu du caractère scientifique de la question écologique, les mesures entreprises devraient mécaniquement avoir un effet relativement certain sur les résultats attendus.

Une autre limite propre au secteur chinois est le caractère macroéconomique de nombreux indicateurs retenus : ils ont le mérite de fournir une mesure de la situation générale d'une économie, d'une industrie ou d'une zone géographique mais pas des actions effectuées par une entreprise en particulier. Par exemple, concernant le secteur de l'agriculture, un des indicateurs d'impact est le ratio des dépenses de R&D dans le secteur par rapport au PIB du pays. Ce caractère macroéconomique rend plus difficile la responsabilisation des acteurs au niveau microéconomique, c'est-à-dire sur le terrain. Cependant, l'avantage de cette approche macroéconomique est qu'elle peut permettre à un investisseur ou une autre partie prenante d'identifier les secteurs plus ou moins durables. À l'inverse, l'approche de l'Union européenne se concentre davantage sur les indicateurs microéconomiques, c'est-à-dire au niveau des entreprises individuelles. Pour reprendre la question de la R&D, l'Union européenne s'attache à évaluer l'impact d'un projet et non pas du secteur dans son ensemble. Cette approche présente aussi des limites, notamment en rendant difficile la prise de mesure qui devraient être effectuée pour chaque entreprise, alourdissement considérablement les régulations, les coûts afférents et les besoins de traçabilité.

2.3.2 Quels enseignements l'Afrique peut tirer des autres taxonomies existantes ?

Parmi la trentaine de taxonomies développées ou en cours de développement dans le monde, certaines ont une approche particulièrement intéressante pour le continent africain. Les plus avancées concernent surtout des industries spécifiques, en particulier polluantes. C'est le cas de la taxonomie sectorielle chilienne, en cours de projet, qui permet de donner des pistes sur la potentielle inclusion du secteur minier dans la taxonomie verte. Ce secteur essentiel pour son économie (12 % du PIB, 56 % des exportations) n'étant actuellement pas traité par l'UE, c'est une opportunité d'influencer les normes de taxonomies mondiales selon ses principes. Afin d'envisager l'inclusion du secteur minier dans la taxonomie verte, il convient de rappeler une caractéristique importante de ce secteur : un certain nombre de minéraux, tel le lithium ou le cuivre, sont essentiels à la transition écologique car nécessaires aux technologies de transformations. Ces minéraux ont donc un pouvoir direct d'atténuation du dérèglement climatique. D'autres matières extractives comme le charbon ou le pétrole ayant l'effet inverse, ils doivent être exclus de l'initiative. Cependant, un obstacle de taille est rencontré par l'impératif « DNSH », les méthodes extractives étant particulièrement dommageables pour l'environnement, notamment en raison de la pollution en substances chimiques utilisées par l'extraction aux alentours des sites, la forte consommation en eau ainsi qu'en énergie pour faire fonctionner les machines. Afin de contrer ce dernier facteur l'utilisation d'énergies « propres » peut être envisagée. Mais cela requiert des investissements importants dans l'électrification des machines et le développement des réseaux électriques pour acheminer l'énergie. La taxonomie canadienne, elle aussi en cours d'élaboration, laisse entrevoir une possibilité d'inclusion du secteur minier comme récepteur d'investissements verts. En effet, au-delà des critères généraux similaires à l'UE, le Canada prévoit des critères spécifiques qui peuvent permettre de considérer une activité comme verte ou en transition sous certaines conditions. Pour cela, le secteur doit démontrer que, bien qu'il ne soit pas actuellement en accord avec les objectifs de limitation de la hausse des températures à 1,5°C, des innovations technologiques n'enferment pas la trajectoire de température au-dessus de 1,5°C dans le futur, qu'il est lui-même réalistiquement capable de diminuer cette trajectoire dans le futur, et enfin qu'il permet de supporter des secteurs verts. L'enjeu pour le secteur minier est donc de remplir ces critères.

Par ailleurs, un certain nombre de taxonomies en Asie du Sud-Est ont mis en place un système de feux de signalisation (*traffic light*) prévoyant, au-delà des industries trop négatives et des industries positives pour l'environnement, une troisième catégorie avec certaines conditions qui pourraient permettre à des activités comme l'agriculture et le minier d'y figurer. Dans la taxonomie de l'ASEAN, il est prévu qu'une activité puisse être incluse (même si elle est néfaste pour l'environnement) à condition d'avoir un plan de transition à horizon 5 ans. Cela pourrait permettre là aussi à certains acteurs de secteurs polluants de s'adapter, mais limite tout de même la possibilité d'inclusion de la majeure partie de ces industries qui resteront néfastes pour l'environnement même à long terme. En revanche, certaines taxonomies individuelles des pays de la zone prévoient d'inclure les industries polluantes, sans condition de transition. Par exemple, Singapour distinguera dans une catégorie intermédiaire les activités facilitant de manière significatives la réduction des émissions globale de l'économie à court terme (bien que l'activité soit elle-même polluante). La taxonomie indonésienne va encore plus loin et inclut des activités comme l'extraction de charbon dans cette catégorie intermédiaire sous condition de conformité à certaines normes établies (dans ce cas la mise en place d'un système de capture de carbone), même dans le cas où l'activité est en fin de compte néfaste pour l'environnement et ne prévoit pas de transition.

- 1 En 1985, M.Porter décrivait l'entreprise comme un enchaînement d'activités interconnectées développant chacune une valeur plus ou moins importante. La « chaîne de valeur » décrit cette combinaison d'activités permettant à l'entreprise de créer de la valeur ajoutée.
- 2 Suzanne Berger, « Notre première mondialisation - Leçons d'un échec oublié », 2003
- 3 Le commerce Mondial au 21^{ème} siècle, IFRI, 2002
- 4 Banque mondiale, « Le commerce au service du développement à l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur », 2020
- 5 McKinsey Global Institute, 2014
- 6 <https://www.citeco.fr/libre-echange-ou-protectionnisme-quelle-realite-dans-un-monde-globalise-et-interconnecte>
- 7 <https://www.csis.org/analysis/diversifying-supply-chains-role-development-assistance-and-other-official-finance>
- 8 McKinsey, « The complication of concentration in global trade », janvier 2023
- 9 <https://www.csis.org/analysis/diversifying-supply-chains-role-development-assistance-and-other-official-finance>
- 10 Katrin Kamin, University of Kiel, « The Impact of Conflict on Trade – Evidence from Panel Data », 2014
- 11 <https://www.gtreview.com/news/global/global-political-risk-losses-jump-in-frequency-wtw-finds/>
- 12 Ernst & Young, « Why global industrial supply chains are decoupling », juin 2022
- 13 <https://chinedirect.net/economie/la-chine-est-elle-toujours-au-coeur-du-processus-de-regionalisation-economique-en-asie/>
- 14 Jeune Afrique, « Paiement, santé, numérique... Zlecaf, le bilan de l'an III », juin 2023
- 15 GSA, « Green Deal européen: quels gagnants et perdants à l'extérieur de l'UE ? »
- 16 Dans l'ordre, il s'agit des ODDs suivants : ODD1 - Pas de pauvreté ; ODD2 - Faim « Zéro » ; ODD 3 - Bonne santé et bien-être ; ODD 4 - Éducation de qualité ; ODD 5 - Égalité entre les sexes ; ODD 6 - Eau propre et assainissement ; ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable ; ODD 8 - Travail décent et croissance économique ; ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure ; ODD 10 - Inégalités réduites ; ODD 11 - Villes et communautés durables ; ODD 12 - Consommation et production responsables ; ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques ; ODD 14 - Vie aquatique ; ODD 15 - Vie terrestre ; ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces ; ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.
- 17 Une activité de production cimentière qui est favorable à la croissance économique (ODD8) et cause des dommages sur la santé des populations (ODD 3) par les rejets de particules fines pourrait peiner à être considérée comme contributive selon les taxonomies existantes.
- 18 Code NACE A1.1. Le code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) est un système européen de classification des activités économiques
- 19 Les terres d'une superficie de plus d'un hectare avec des arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et une canopée de plus de 30%
- 20 Catégorie 5.1.1
- 21 Code NACE A1.2
- 22 Ce chiffre est d'autant plus éclairant que la taxonomie sociale européenne est encore maigre et ne bénéficie pas encore d'indicateurs d'impact concrets comme la taxonomie chinoise.
- 23 *Ibid* p.189



À propos de Choiseul Africa

L'Initiative *Choiseul Africa* regroupe l'ensemble des activités initiées et portées par l'Institut Choiseul à destination de l'Afrique. Celles-ci ont été lancées en 2014 avec la création du *Choiseul 100 Africa* qui identifie puis met en réseau, tous les ans depuis cette date, les 100 dirigeants économiques africains de moins de quarante ans les plus talentueux de leur génération.

Choiseul Africa représente aujourd'hui un réseau unique, sans équivalent à l'échelle de l'Afrique, de quelque 700 lauréats et alumni *Choiseul 100 Africa*, couvrant 49 pays sur les 54 que compte le continent.

Désireux d'aller plus en avant dans la promotion de l'Afrique et dans son rôle d'acteur du rapprochement entre l'Afrique et l'Europe, l'Initiative *Choiseul Africa* organise le *Choiseul Africa Business Forum* depuis 2019.

Consacré au développement des opportunités d'affaires en Afrique et avec l'Afrique, ce grand forum d'investissement réunit à chaque édition plusieurs centaines de décideurs et hauts dirigeants économiques parmi les plus influents du continent autour de panels opérationnels qui mettent l'Afrique au cœur des débats. La quatrième édition est programmée les 16 et 17 novembre 2024 et se déroulera à Casablanca.

Enfin, lancés en 2022, les *Choiseul Africa Awards* viennent honorer et mettre en lumière les acteurs ayant marqué par leur engagement économique et sociétal l'actualité du continent.

S'appuyant sur l'expertise fine des dynamiques qui sous-tendent la croissance africaine dont bénéficie aujourd'hui Choiseul, le *Choiseul Africa Business Forum* autant que les *Choiseul Africa Awards* renforcent le statut acquis par l'Initiative *Choiseul Africa* : celui d'un acteur de référence dans la compréhension des problématiques de gouvernance économique du continent africain et de son dialogue avec le reste du monde, en premier lieu l'Europe.

www.choiseul.info



À propos de Global Sovereign Advisory

Fondée en 2019 par Anne-Laure Kiechel, Global Sovereign Advisory (GSA) est une société indépendante qui apporte une proposition unique dans le conseil aux États et aux entreprises publiques, par son approche holistique des questions stratégiques, économiques et financières.

Cette vision s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui permet à GSA de relier les expertises de nombreuses disciplines et d'offrir ainsi des conseils axés sur l'action et la résolution des problèmes.

GSA est spécialisée dans les questions de stratégie et restructuration de dettes souveraines, stratégie de planification économique et de développement, politiques macro-économiques dont la notation de crédit souverain, stratégies de financement et conseil transactionnel mais également la planification et politiques d'investissement dans les infrastructures et l'énergie.

GSA s'attache par ailleurs au transfert de savoir-faire et à la montée en compétence de l'ensemble des parties prenantes qu'elle assiste. Dans cette démarche, GSA a également créé en 2019 la Chaire Dette Souveraine en Europe à Sciences Po Paris.

Situé à Paris, GSA accompagne actuellement une trentaine d'États ainsi que des institutions financières et des organisations internationales grâce à une équipe composée de 40 collaborateurs issus de 10 nationalités différentes et de 50 experts de renommée mondiale.

www.globalsov.com

CHOISEUL
AFRICA

